

INFORMATION AUX PORTEURS

26/09/2024 – EGEPARGNE MONETAIRE : CREATION DE LA PART S

Part F - Code AMF : 990000055749

Part A : Code ISIN : FR001400PWJ2

Part P : Code AMF : 990000200159

Part S : Code AMF: 990000202359

Le Conseil de surveillance du FCPE « **EGEPARGNE MONETAIRE** » (le **Fonds**), en accord avec la société de gestion du Fonds CPR Asset Management, a décidé de la création d'une nouvelle part « **S** » à compter du **26 septembre 2024**.

Cette nouvelle part aura les caractéristiques suivantes :

| Part | S |
|---|---|
| Code AMF | 990000200159 |
| Cible investisseurs | Part réservée aux salariés sortis du groupe EDF, Engie et leurs filiales. |
| - des résultats | Capitalisation |
| - des plus-values | Capitalisation |
| Devise de la classe | EUR |
| Frais de fonctionnement et de gestion financière | 0,13% TTC maximum |
| Typologie des frais | Forfait |
| Frais indirects | 0,13% TTC maximum |
| Commission de surperformance | N/A |
| Commission de mouvement | N/A |

Les autres caractéristiques du Fonds demeurent inchangées.

Ces modifications, qui sont sans incidence sur le profil de risque de votre Fonds, ne nécessitent pas l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

Les Documents d'Informations Clés (DIC) et le prospectus actualisés du Fonds seront disponibles à compter du 26/09/2024 sur le site internet www.egepargne.com.

Vous y trouverez également des informations supplémentaires relatives à votre Fonds, ainsi que les différents reportings et rapports réglementaires.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.